



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Direction des Assemblées)

2020/5463

Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon -Service archéologique et le Sytral pour la réalisation des diagnostics archéologiques en lien avec la future nouvelle ligne de métro

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 Février 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5463 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON -SERVICE ARCHEOLOGIQUE ET LE SYTRAL POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS ARCHEOLOGIQUES EN LIEN AVEC LA FUTURE NOUVELLE LIGNE DE METRO

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le projet de mise en place d'une nouvelle ligne de métro dans l'agglomération lyonnaise va impliquer dans ses premières phases de mise en œuvre la réalisation de plusieurs diagnostics archéologiques, répondant aux prescriptions qui seront émises par l'Etat (DRAC Auvergne – Rhône-Alpes / Service régional de l'Archéologie - SRA).

L'une de leurs finalités sera de donner des éléments de connaissance du potentiel archéologique permettant au SYTRAL de préciser les lieux d'implantation des différentes structures liées à ce futur équipement.

La Ville de Lyon souhaite collaborer avec le SYTRAL en positionnant son service archéologique (SAVL) comme opérateur sur l'ensemble de ces diagnostics.

Le SAVL s'associera avec l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) dans le cadre de sa convention-cadre de collaboration, afin de mutualiser les moyens nécessaires à la réalisation de ces opérations qui pourront parfois être concomitantes.

En l'état actuel du projet (dossier déposé au SRA en septembre 2019), la zone concernée par le futur tracé de la ligne de métro s'étend du centre-ville de Lyon jusqu'à Francheville (Etoile d'Alaï). Elle présente des potentiels archéologiques majeurs, déjà avérés par des opérations archéologiques réalisées à proximité, en particulier sur les pentes de la colline de Fourvière et dans le Vieux Lyon.

Le projet concerne un total de 97 parcelles pouvant accueillir l'un des 15 équipements techniques prévus (stations, puits d'accès, percement tunnelier, zone de dépôt). Le nombre de diagnostics archéologiques qui seraient déclenchés par les prescriptions du SRA se situerait entre 15 et 25 opérations.

L'ampleur de ce projet en termes d'aménagement pour la Ville comme de potentiel scientifique explique l'intérêt pour le service archéologique de la Ville de Lyon d'être identifié comme interlocuteur privilégié du SYTRAL pour la réalisation de l'ensemble de ces diagnostics archéologiques.

La convention-cadre ci-après annexée formalise les principes de mise en œuvre de ces opérations archéologiques par le SAVL et les obligations respectives des deux partenaires.

Elle prévoit en particulier de garantir la réactivité du service pour intervenir sur les terrains concernés selon un calendrier concerté et précise que le coût des moyens mécaniques et des équipements techniques liés à ces opérations seront supportés par le SYTRAL.

Les modalités scientifiques et techniques des interventions feront comme à l'accoutumée, pour chaque opération, l'objet d'un projet scientifique précis qui sera formalisé par décision du maire.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention-cadre de réalisation des diagnostics archéologiques associés au tracé de la future ligne E du métro est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND